

---

**DECISION N° : 103.04.2024**

**OBJET : Demande de subvention – Dotation Générale de Décentralisation – Concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 065.05.2020 en date du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T., qui prévoit dans son 26° que le maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

**VU** l'arrêté n°002.2022 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de M. le Maire,

**VU** la circulaire d'application du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales,

**VU** la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

**VU** l'arrêté n°02.2022 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de M. le Maire,

**Considérant** que la ville dispose d'une médiathèque municipale dite la MÉMO,

**Considérant** que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile -de-France a créé un concours particulier au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques de lecture publique, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales en faveur de l'accès au livre et à la lecture, et a notamment mis en place une subvention pour le matériel numérique et informatique,

**Considérant** que la médiathèque, ouverte depuis 2016, dispose de deux automates qui permettent aux usagers d'effectuer l'emprunt et la restitution des documents, ainsi que des platines reliées aux ordinateurs du personnel capables de lire la technologie RFID,

**Considérant** qu'il convient, après huit années de fonctionnement, de renouveler ce matériel notamment afin de renforcer des failles de sécurité dû à l'obsolescence du système d'exploitation des automates actuels (Windows XP/7),

**Considérant** qu'il convient de proposer, en complémentarité des automates, une récente application pour smartphone, solution intuitive de libre-service pour les usagers,

**Considérant** que la médiathèque étant une des rares structures à proposer en France l'emprunt gratuit aux usagers des consoles de jeux vidéo, il convient de renouveler l'offre et d'acquérir les consoles de nouvelle génération,

**Considérant** enfin la volonté de la ville de réduire la fracture sociale.

**DECIDE :**

Réception par le préfet : 12/04/2024  
Publication : 16/04/2024

**Article 1 :**

**DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention auprès de la DRAC Ile-de-France dans le cadre du Concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique pour le renouvellement de deux automates de prêt/retour des documents, de quatre platines RFID, d'une application pour smartphone et de cinq consoles de jeux vidéo, au taux maximum de 80% sur le montant HT des dépenses. Le montant total estimé dudit projet est de 17 933 € HT soit 21 519,60€ TTC.

**Article 2 :**

**DE SIGNER** la convention d'attribution de la subvention sollicitée ainsi que tous documents s'y rapportant.

**Article 3 :**

**DECIDE DE** s'engager à acquérir les équipements numériques ainsi que les services des ressources numériques associées et de procéder à leur installation dans la médiathèque su-visée.

**Article 4 :**

**DIT** que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024 de la commune.

**Article 5 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **12 AVR. 2024**



Pour le Maire absent, par suppléance,

Mme Christine ROBERT, 1ère adjointe au Maire

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  
OPERATION D'INFORMATISATION OU/ET MULTIMEDIA  
MEDIATHEQUE**

**PLAN DE FINANCEMENT : OPERATION INFORMATIQUE ET NUMERIQUE**

DETAILS DES OPERATIONS	DEPENSES HT	LIBELLE	RECETTES
2 automates de prêt / retour 4 platines RFID	9 990,00 € 2 380,00 €	Etat (DRAC) - 80%	14 346,40 €
1 application pour smartphone -cloudlibrary checkout pour le prêt de documents	945,00 €	Ville d'Osny - 20%	3 586,60 €
Frais d'installation et de paramétrage	2 285,00 €		
5 consoles de jeux et accessoires	2 333,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>17 933,00 €</b>		<b>17 933,00 €</b>

Date : **12 AVR. 2024**

Signature : Pour le Maire absent, par suppléance,



(Val d'Osny) Mme Christine ROBERT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire